



Dossier OF-Fac-Oil-T260-2013-03 03
Le 27 novembre 2017

Destinataires : Toutes les parties à l'instance MH-081-2017

**Trans Mountain Pipeline ULC (« Trans Mountain »)
Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (le « projet »)
Ordonnance d'audience MH-081-2017
Avis de requête et avis de question constitutionnelle datés du 26 octobre 2017
Précisions au sujet de l'audience orale et orientation**

Madame, Monsieur,

A. Contexte

Le 26 octobre 2017, Trans Mountain a déposé [un avis de requête et un avis de question constitutionnelle](#) auprès de l'Office national de l'énergie relativement au projet.

Le 6 novembre 2017, l'Office a défini [les étapes du processus et l'échéancier](#) pour l'examen des avis précités, puis le 9 novembre 2017 il a publié la [liste des parties](#) à l'instance.

Cette instance comportera deux étapes qui seront menées oralement à la salle d'audience de l'Office, sise au 517 de la Dixième Avenue S.-O. à Calgary.

- i) Le **29 novembre 2017**, l'Office et son avocat poseront des questions à Messieurs Michael Davies et Paul Wearmouth, ayant chacun signé un affidavit souscrit par Trans Mountain, ainsi qu'à Monsieur Lou Pelletier, qui en a signé un souscrit par la Ville de Burnaby (« Burnaby »). Des précisions sont fournies à la partie C de la présente lettre.
- ii) Le **4 décembre 2017**, toutes les parties (y compris les procureurs généraux ayant souhaité intervenir) présenteront une plaidoirie finale orale. Des précisions sont fournies à la partie D de la présente lettre.

B. Inscription des parties devant comparaître et questions préjudicielles

Les parties qui souhaitent être entendues à l'une des étapes devant être menées oralement ou au deux doivent s'inscrire à cette fin avant le début de la première journée d'audience à laquelle elles désirent s'exprimer, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- en se présentant en personne à la salle d'audience de l'Office à 12 h 30 ou à 9 h, heure de Calgary, selon le cas, la journée en question;
- en déposant une lettre précisant leur intention au plus tard à 16 h, heure de Calgary, la veille.

Par courtoisie à l'endroit des autres parties et des témoins, l'Office ordonne à toute partie ayant l'intention de présenter une question préjudicielle de le faire si possible par écrit avant son arrivée à l'une ou l'autre des étapes de l'audience devant être menées oralement les 29 novembre et 4 décembre 2017. Au besoin, de telles questions peuvent également être soulevées verbalement à l'ouverture de chaque séance.

C. Questions orales

i) Ordre de comparution et horaire

L'Office et son avocat commenceront à poser ses questions à l'égard des affidavits souscrits par Trans Mountain et Burnaby à **12 h 30, heure de Calgary, le 29 novembre 2017**, en respectant l'ordre suivant : Messieurs Michael Davies, Paul Wearmouth et Lou Pelletier. L'Office n'entend pas poursuivre l'audience au-delà de 16 h 30, heure de Calgary.

ii) Prestation de serment ou affirmation solennelle

Auparavant, les témoins devront jurer ou affirmer solennellement que l'information fournie est exacte et véridique, à leur connaissance.

iii) Engagements

Chaque fois qu'un témoin prend un engagement, l'agente de réglementation attribue un numéro à celui-ci et met à jour la liste des engagements dans la salle d'audience. Lorsqu'une partie dépose une réponse à l'égard d'un engagement, elle doit mentionner le numéro qui s'applique.

Tous les engagements seront énumérés au début de la transcription de l'audience. Ainsi, quand un avocat obtient un engagement de la part d'un témoin, il doit demander à l'agente de réglementation d'attribuer un numéro à l'engagement en question et indiquer clairement, aux fins de l'inscription au dossier, en quoi consiste cet engagement ainsi que l'échéance prévue pour le réaliser. Les parties devraient vérifier la liste des engagements et informer les avocats de l'Office de toute modification requise.

D. Plaidoirie finale orale

i) Ordre de comparution et horaire

Pour cette instance, la plaidoirie finale orale débutera à **9 h, heure de Calgary, le 4 décembre 2017**.

L'Office entendra d'abord Trans Mountain, puis Burnaby et ensuite les procureurs généraux de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, dans cet ordre. Trans Mountain aura par la suite la possibilité de présenter une réplique finale.

Une pause-repas de midi à 13 h et de courtes pauses-santé seront insérées dans la journée. L'Office n'entend pas poursuivre l'audience au-delà de 16 h 30, heure de Calgary.

L'Office rappelle aux parties que la plaidoirie orale se veut un bref résumé des pièces soumises par écrit et qu'elles n'ont pas alors besoin de répéter tout ce qui est énoncé dans ces dernières.

La plaidoirie finale orale ne devrait pas servir à déposer du nouveau matériel. Toutefois, si une partie se devait de présenter des fondements juridiques supplémentaires, un errata ou des documents écrits à l'appui d'une question préjudicielle soulevée, elle devra remettre six copies de chacun à l'agente de réglementation et six autres aux avocats de l'Office. En outre, des copies en nombre suffisant devraient être disponibles dans la salle d'audience à l'intention des autres parties présentes. Une partie qui soumet des documents sur support papier doit aussi les déposer en ligne au moyen de l'[outil de dépôt électronique](#) de l'Office et les signifier à toutes les autres parties. Le cas échéant, un préavis suffisant devrait être donné aux autres parties et à l'agente de réglementation pour les informer de son intention de déposer du nouveau matériel.

E. Liste des pièces et projection des documents

La liste des pièces, qui renferme toutes celles qui ont été versées au dossier par les parties, est accessible en ligne à partir du [registre public](#) et sera mise à jour régulièrement. En plus des pièces déposées par les parties, elle comprendra également toutes les lettres de l'Office.

L'agente de réglementation de l'Office se chargera de la projection à l'écran des pièces auxquelles les parties font référence dans la salle d'audience. Par souci d'efficacité, l'Office demande à chaque partie d'informer d'avance l'agente de réglementation (janet.foreman@neb-one.gc.ca ou louise.niro@neb-one.gc.ca) des pièces auxquelles elles ont l'intention de faire référence pendant leur comparution dans la salle d'audience. Dans le cas de la plaidoirie finale, l'avis devrait être remis au plus tard le vendredi 1^{er} décembre 2017. Enfin, l'Office demande aux parties qui comparaitront de faire connaître par son numéro chaque pièce qui devra être projetée à l'écran.

F. Présence

Le public est le bienvenu aux deux étapes de l'audience qui seront menées oralement. Il fait toutefois remarquer que sa salle d'audience a une capacité d'accueil limitée, imposée par le code de prévention des incendies. Une fois cette capacité atteinte, le cas échéant, les membres du public qui se verront interdire l'accès à la salle seront invités à suivre le déroulement de l'audience en ligne. Des précisions au sujet de la diffusion de l'audience par l'Office sont fournies à la partie H de la présente lettre.

Quiconque souhaite entrer dans la salle d'audience (y compris les représentants des parties et ceux des médias) devront signer un registre à la porte. La personne se verra alors remettre un

insigne d'identité qu'elle devra porter autour du cou en tout temps avant de le rendre en ressortant.

G. Décorum et attentes

Dans le contexte de ses audiences, la sécurité, le respect d'autrui et l'observance du décorum sont autant d'éléments auxquels l'Office accorde une grande importance. Il peut ainsi entendre ce qu'ont à dire les personnes à qui la parole est accordée à l'occasion d'une audience orale tout en donnant l'occasion aux membres du public et aux médias d'observer les échanges.

Les personnes présentes à l'audience, qu'il s'agisse de représentants des parties, du public ou des médias, devraient prendre connaissance des attentes de l'Office à l'endroit de quiconque se présente dans la salle. Elles devraient aussi savoir ce qui les attend à leur arrivée et à cette fin elles sont priées de lire au préalable les [notes d'orientation](#) de l'Office sur le sujet.

Il faut notamment savoir que l'utilisation de caméras par le public est interdite dans la salle d'audience. L'Office demande par ailleurs d'éteindre tous les téléphones cellulaires ou d'en désactiver le son.

H. Diffusion et transcriptions

Il sera possible de suivre la diffusion audio en direct des échanges, notamment l'interprétation simultanée de l'anglais au français si désiré, à partir du [site Web](#) de l'Office. Les fichiers médias seront également disponibles pour [téléchargement](#).

Les transcriptions des échanges quotidiens pourront être consultées en ligne le soir même à partir du [registre public](#). Des copies sur support papier peuvent être commandées sur place dans la salle d'audience en s'adressant directement à International Reporting Inc., par courrier électronique à l'adresse bprouse@irri.net ou par téléphone au numéro 1-800-899-0006. Des frais peuvent être exigés pour ce service.

I. Médias

Tous les journalistes, photographes et vidéastes qui souhaitent assister en personne à l'audience doivent être accrédités au préalable. Une carte d'identité avec photo délivrée par le gouvernement et une carte professionnelle ou une demande sur papier à en-tête officiel de l'organisation, signée par le directeur de la publication, le rédacteur en chef ou l'éditeur responsable (avec coordonnées de cette personne), sont exigées à la salle d'audience. Le site Web de l'Office contient des renseignements complémentaires sur l'[accréditation de média](#). Si vous avez des questions à ce sujet, prière de communiquer avec les agents des communications de l'Office (sarah.kiley@neb-one.gc.ca ou james.stevenson@neb-one.gc.ca).

J. Aide

Différents membres du personnel de l'Office, dont des avocats, se tiendront dans la salle d'audience ou à proximité pour, au besoin, fournir l'aide requise aux parties qui doivent s'inscrire.

Pour toute question, veuillez communiquer avec l'équipe des conseillers en processus de l'Office, par téléphone au numéro 403-292-4800 (1-800-899-1265 sans frais) ou par courriel à l'adresse TMX.Aide@neb-one.gc.ca.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

La secrétaire de l'Office,

Original signé par

Sheri Young